

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOUDEYRES 21 avril 2017

Présents : Raymond GAGNE, Vincent MAURIN, Raphaël ALLIRAND, Jérôme GRAIL, Yoann PERBET, Florine LAMBERT, Laurent GENTES, Lucia TOBBES

Absents : Raymond CHENEVERT, Jean GIBERT

Pouvoir : Jacques Henry POINTEAU

Autres personnes présentes : Marie-Pierre GIBERT (secrétaire de Mairie) et Augustat FARGIER (Trésorière du Service Public)

Début de séance : 21h00 Secrétaire : Vincent MAURIN

Ordre du jour :

- 1/ Vote des différents comptes administratifs 2016.
- 2/ Vote des taxes 2017
- 3/ Vote des budgets primitifs 2017.
- 4/ Modification indice brut terminal des élus.
- 5/ Modification des statuts du syndicat départemental d'énergie de la Haute-Loire..
- 6/ Acquisition chemin communal par des propriétaires riverains
- 7/ Incorporation de bien sans maîtres dans le domaine communal
- 8/ Adhésion OTI

Points 1 : Votes des comptes administratifs 2016

Le Maire Raymond Gagne ouvre la séance remercie Mme Fargier de sa présence et l'invite à présenter les comptes administratifs 2016. Mme Fargier nous invite à vérifier l'exactitude entre les comptes administratifs et les comptes de gestions. Nous examinons plus en détails les comptes administratifs de la commune et de la chaumière.

Compte administratif 2016 de la mairie de Moudeyres :

Compte administratif de fonctionnement 2016 :

Budgété en dépense à hauteur de 170 224.42 €, ce compte s'équilibre en final à 118 642.25 €.

Budgété en recette à hauteur de 170 224.42 €, ce compte s'équilibre en final à 181 172.25 €.

Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

- Achats : 15 872.37 €
 - Tous services extérieurs : 36143.52 €
 - Impôts et taxes : 13468 €
 - Personnels : 17 049.31€
 - Autres charges de gestion :24 322.53 €
 - Charges financières : 4824.90 €
 - Autres postes divers : 6961.60 €
- Soit un total des dépenses de fonctionnement de : 118 642.25 €

Les recettes de fonctionnement proviennent de :

- Produits des services : 576.95 €
- Impôts et taxes : 64 400.70 €

- Dotations et subventions : 80 881.46 €
 - Autres produits : 35 313.14 €
- Soit un total des recettes de fonctionnement de : 181 172.25 €

L'excédent des recettes sur les dépenses de fonctionnement constatées en 2016 s'élève à 62 530 € qui apparaîtra en excédent au budget primitif 2017.

Compte administratif d'investissement 2016 :

Budgété en dépense à hauteur de 228 205.29 €, ce compte s'équilibre en final à 155 550.52 €.

Budgété en recette à hauteur de 228 205.29 €, ce compte s'équilibre en final à 68202.57 €.

Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

- Emprunts et dettes : 7572.05 €
 - Immobilisations corporelles : 68 220.76 €
 - Cimetière : 24 643.20 €
 - Ferme Perrel : 54 575.71 €
 - Gite : 538.80 €
- Soit un total des dépenses d'investissement de : 155 550.52 €

Les recettes d'investissement proviennent de :

- Dotations et fonds divers : 51842.18 € (dont excédent de fonctionnement)
- Amortissements : 1752.55 €
- Subventions : 13 607.84 €
- Caution : 1000 €

Soit un total des recettes d'investissement de : 68202.57 €

L'écart entre les recettes et les dépenses d'investissement dégagent un déficit de 6982.47 € qui apparaîtra dans le budget primitif 2017.

Mme Fargier présente point par point les différentes recettes et dépenses de fonctionnement et d'investissement de la commune. Le conseil la remercie pour son travail. Suite à cette présentation très complète, s'ouvre un échange avec les conseillers sur des points nécessitant quelques éclaircissements.

Le Maire Raymond Gagne ayant quitté la salle du Conseil, conformément aux règles en vigueur, le Conseil municipal en son absence vote à l'unanimité les comptes administratifs de la commune pour 2016.

Compte administratif spécifique Chaumière des Saveurs et de l'Artisanat :

Compte administratif de fonctionnement 2016 :

Budgété en dépense à hauteur de 25 583.24 €, ce compte s'équilibre en final à 19 362.62 €.

Budgété en recette à hauteur de 25 583.24 €, ce compte s'équilibre en final à 21 383.05 €.

Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

- Charges générales : 869.79 €
- Amortissements : 11 982.43 €

- Charges financières : 6 510.40 €
Soit un total des dépenses de fonctionnement de : 19 362.62 €

Les recettes de fonctionnement proviennent de :

- Produits exceptionnels : 10 474 €
- Revenus de immeubles : 5700 €
- Subventions : 5209.05 €

Soit un total des recettes de fonctionnement de : 21 383.05 €

L'écart entre les recettes et les dépenses de fonctionnement engendrent un déficit de 4219.00 €.

Compte administratif d'investissement 2016 : (quelques chiffres clés)

Budgété en dépense à hauteur de 154 323.56 €, ce compte s'équilibre en final à 18 791.28 €.

Budgété en recette à hauteur de 154 323.56 €, ce compte s'équilibre en final à 153 301.43 €.

Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

- Amortissements : 10474 €
- Emprunts : 8 317.28 €

Soit un total des dépenses d'investissement de : 18 791.28 €

Les principaux postes de recettes sont les suivants :

- Amortissements : 11 982.43 €
- Subventions (Etat, Région, Département, Groupement de collectivités ...) : 141 319.00 €

Soit un total des recettes d'investissement de : 153 301.43 €

L'écart entre les recettes et les dépenses d'investissement dégagent un excédent de 73 115.02 € auquel s'ajoute le déficit antérieur de 57 194.94 €

Mme FARGIER explique qu'il est normal qu'un tel investissement ne puisse être économiquement excédentaire. Nombreuses sont les communes qui ont investi dans ce genre de projet, mais rare sont celles qui peuvent prétendre être rentable.

Les conseillers sont invités à questionner le Maire et Mme FARGIER sur la présentation du compte administratif de la Chaumière.

Suite à l'analyse de la situation du Budget de la Chaumière, il s'avère nécessaire de souscrire un emprunt à hauteur de 180 000 € pour une durée de 15 ans à un taux fixe de 1.64 %.

Le Maire Raymond Gagne ayant quitté la salle du Conseil, conformément aux règles en vigueur, le Conseil municipal en son absence vote à l'unanimité les comptes administratifs de la chaumière pour 2016.

Tous les documents correspondants aux comptes administratifs sont consultables en mairie.

Points 2 – Votes des taxes.

Le Maire propose de maintenir à nouveau les 3 taxes communales en 2017 au même niveau de taux qu'en 2016 :

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir le montant des taxes 2017 au même niveau de taux qu'en 2016.

Points 3 – Votes des budgets primitifs 2017

Budget primitif de la Mairie de Moudeyres :

Budget de fonctionnement de la mairie

Le total des dépenses de fonctionnement budgété s'élève à 162 230 € en 2017,

Budget d'investissement de la mairie

Le total des dépenses d'investissements budgétés s'élève à 339 375 € en 2017.

Les principales dépenses d'investissement prévues sont :

- Rénovation et entretien du clocher de l'église : 11 500 €
- Voiries : 75 000 €
- Informatique : 2043.57 €
- Ferme Perrel : 35 000 €
- Créance sur collectivité : 194 766.71
- Subvention d'équipement : 5582.25 €
- Emprunt : 8500 €
- Déficit : 6 982.47 €

Les principales recettes d'investissement :

- Amortissements 1 845 €
- Dotations 86 530 €
- Subvention d'investissement 63 000 €
- Emprunt et dettes 188 000 €

Budget primitif annexe spécifique Chaumière des Saveurs et de l'Artisanat

Budget de fonctionnement :

Les dépenses du budget de fonctionnement pour 2017 s'élèvent à 43 846.28 €

- Déficit antérieur : 4200.19 €
- Dotation aux amortissements : 34 465.96 €
- Charges financières : 5180.13 €

Les recettes s'élèvent pour 2017 à 43 846.28 €

- Quote-part subvention investissement (budget investissement): 13 438.88 €
- Loyers chaumière : 5700 €
- Subventions exceptionnelles : 24707.40 €

Budget d'investissement :

Les dépenses du budget d'investissement pour 2017 s'élèvent à 306 547.88 €

- Subventions (état, région, dépt) : 13 438.88 €
- Emprunt et dette : 258 478.97 €
- Immobilisation corporelle : 34 630.03 €

Les recettes du budget d'investissement pour 2017 s'élèvent à 306 547.88 €

- Excédent d'investissement N-1 : 77 315.21 €
- Amortissements : 34 465.96
- Emprunts et dettes : 194 766.71 €

le Conseil municipal délibère avec 7 votes pour et une abstention les budgets primitifs de la commune et de la chaumière pour 2017.

Tous les documents correspondants aux budgets primitifs sont consultables en mairie.

Points 4 – Modification indice brut terminal des élus.

Mr le Maire explique au conseil municipal que le montant maximal des indemnités de fonction a évolué du fait de deux facteurs :

- Augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique de 1015 à 1022
- Majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0.6% au 1^{er} février 2017.

Le conseil décide à l'unanimité de viser l'indice brut terminal de la fonction publique.

Points 5 – Modification des statuts du syndicat départemental d'énergies de la Haute-Loire.

- Permettre l'adhésion au Syndicat des Etablissements Publics de Coopération Intercommunal (EPCI) à fiscalité propre à tout ou partie des compétences facultatives et activités annexes du Syndicat. (Eclairages publics, cartographie des réseaux, Assistance et appui au développement des énergies renouvelables, groupement des commandes...)
- Intégrer la compétence liée au déploiement des infrastructures de charges de véhicules électriques.
- Prendre en compte l'émergence des communes nouvelles.
- Modifier le siège social fixé au 13 place Michelet.

Le conseil vote pour, à l'unanimité.

Points 6 – Acquisition chemin communal par des propriétaires riverains.

La famille Sylvain et Florine NICAISE-LAMBERT souhaitent acheter la portion du chemin communal se situant à l'ouest de la parcelle 504.

La famille Sasso souhaitent acheter la portion du chemin communal se situant à l'ouest et au nord de la parcelle 507.

Le maire propose de céder le chemin communal.

Le conseil vote pour, à l'unanimité, les frais de cette transaction sont à la charge des acquéreurs.

Points 7 – Incorporation des biens sans maître dans le domaine communal.

Suite à la délibération du 14 octobre 2016 le maire propose l'incorporation des 4 parcelles ci-dessous dans le domaine communal.

AD 6 : 201 m² AE 85 : 2118 m² AE 88 : 4829 m² AK 45 : 1780 m²

Le conseil vote pour, à l'unanimité.

Points 7 – Adhésion office de tourisme.

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'adhésion et redit sa volonté développer sa collaboration avec l'office de tourisme.

Fin de séance 00h45